

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

DOUZIEME SESSION ORDINAIRE

25 – 29 Janvier 2008

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/377(XII)

**RAPPORT SUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DES
ELECTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)**

RAPPORT SUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DES ELECTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)

Le Conseil se rappellera que par sa Décision EX.CL/Dec338(X) adoptée à la 10^{ème} Session ordinaire tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie), il a prolongé le mandat du bureau intérimaire de l'ECOSOCC au 31 décembre 2007. Le Conseil par cette Décision, a également demandé au Comité permanent de prendre les mesures nécessaires afin que le processus d'élection des membres de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC soit achevé avant le 31 décembre 2007. Il a, en outre, demandé à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour appuyer ce processus, conformément aux règles et règlements de l'Union africaine et de soumettre un rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif.

La Réunion du Caire : Elaboration d'une feuille de route pour les élections.

Immédiatement, après la Session du Conseil, le Président intérimaire de l'ECOSOCC, le Professeur Wangari Maathai a convoqué une réunion du Comité permanent intérimaire au Caire (Egypte) du 24 au 26 février 2007, pour examiner les implications et les défis inhérents à la Décision du Conseil et pour établir une feuille de route qui permettrait au Comité permanent intérimaire d'exécuter son mandat dans les délais fixés par le Conseil.

Dans ce contexte, la réunion du Caire a examiné les processus de Consultation, de mobilisation et de sensibilisation entrepris par les membres du Bureau de l'ECOSOCC et par l'Assemblée intérimaire élargie afin de déterminer s'il pouvait servir de base pour des élections légitimes. A l'issue d'un examen minutieux des processus en cours, le Comité permanent en a décidé autrement. La majorité des membres du Comité permanent a reconnu que, bien que des efforts considérables aient été consentis à cet effet, les consultations étaient souvent entachées d'irrégularités comme l'exclusion présumée, involontaire ou délibérée de couches importantes de la Société civile dont la portée, et la crédibilité étaient limitées.

Le travail du Comité de vérification des pouvoirs

Compte tenu de ces considérations, le Comité permanent a opté pour une approche des élections avec l'implication du média/publicité, qui

devrait être inclusive, ouverte et transparente. Cette approche a consisté en l'élaboration, par le Comité chargé du programme du travail et de la vérification des pouvoirs, des modalités/règles de procédures pour les élections, en la publication desdites modalités sur le Site Internet aux niveaux national, régional et continental, ainsi que d'autres moyens de vulgarisation invitant tous les candidats éligibles à soumettre leurs candidatures. Par la suite, le Comité de vérification des pouvoirs examinera les candidatures et établira la liste des candidats présélectionnés pour les élections. Le Comité soumettra ensuite un rapport au Comité permanent pour examen et adoption. Si le Comité permanent approuve le rapport et les résultats, ce document servira de base pour les élections. Une procédure pour les recours a été également prévue dans ce programme. Le Comité de vérification des pouvoirs notifiera aux candidats l'état des candidatures et leur donnera la possibilité de faire appel ou de fournir de nouvelles informations qui pourraient appuyer la recevabilité de leurs revendications. Les candidats qui n'ont pas fourni toutes les informations nécessaires seront autorisés à le faire et seront retenus comme candidats provisoires jusqu'à un certain délai à l'issue duquel, leur Statut provisoire ne sera plus valable.

Le processus a été intégralement et immédiatement mis en œuvre. Le Comité a examiné toutes les candidatures en utilisant les modalités/procédures de vérification dans le cadre des critères d'éligibilité prévus par les statuts de l'ECOSOCC. Ce faisant, le Comité a cherché à concilier la nécessité de respecter rigoureusement les dispositions prévues par les statuts et les dispositions de l'Article 6 des statuts avec la nécessité de réaliser les objectifs globaux de l'ECOSOCC et a demandé l'avis du Bureau du Conseiller juridique concernant l'application de ces règles.

Environ deux cent trente sept (237) candidatures émanant de quarante-quatre (44) pays ont été reçues et examinées au cours de deux réunions successives tenue à Accra (Ghana) et) à Yaoundé (Cameroun) en juin et septembre 2007, respectivement. Les résultats desdites réunions ont été présentés lors de la 2^{ème} réunion du Comité permanent tenue à l'hôtel Mount Febe de Yaoundé (Cameroun) les 5 et 6 septembre 2007, par le Président du Comité de vérification des pouvoirs, Son Excellence Saida Agrebi. Au total, 20 pays avaient rempli les critères d'éligibilité, 10 autres ont été jugés provisoirement prêts pour les élections et 23 autres n'étaient pas encore prêts. Par ailleurs, les dispositions ont été prises pour organiser des élections au niveau continental et au niveau de deux régions.

Evaluation du Processus à Yaoundé

Le Comité permanent a évalué les méthodes, les procédures et les résultats du travail effectué par le Comité de vérification des pouvoirs et a félicité ce dernier pour le travail exemplaire qu'il a accompli. Il a également décidé d'adopter, à l'unanimité, le processus comme base pour les élections subséquentes. Il a prolongé, selon les cas, les délais de soumission des candidatures pour les pays qui n'étaient pas prêts pour les élections et pour ceux qui l'étaient provisoirement. Il a, par ailleurs, entrepris des consultations internes, élaboré un programme de travail et fixé un délai et un calendrier pour les élections afin d'être à même d'exécuter son mandat avant le 10 décembre 2007. Il a de même autorisé le processus de recours et demandé au Comité de vérification des pouvoirs de travailler étroitement avec le Secrétariat afin de fixer les dates pour les élections, dès que d'autres pays, régions, etc.. seraient prêts pour les élections. En outre, il a établi une procédure pour l'organisation et le déroulement des élections, basée sur les directives qui seront élaborées par le Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine et une procédure d'observation et de surveillance des élections afin de garantir des élections libres et justes et d'évaluer les progrès réalisés dans le déroulement du processus.

Le Rôle du Secrétariat

En tant que partie prenante du processus, le Secrétariat, au niveau de la Commission, a été invité à prendre contact avec les Ambassades et les gouvernements des Etats membres afin qu'ils désignent les autorités compétentes pour surveiller les élections et travailler avec la Commission et le Comité permanent, dans le but d'appuyer et de créer un environnement propice à la tenue des élections. Le Comité permanent a, par ailleurs, convenu d'impliquer le ministère des Affaires étrangères de chaque Etat membre dans le processus électoral.

Le Secrétariat a fidèlement exécuté la tâche qui lui a été confiée. Au fur et à mesure que le processus évoluait, il a communiqué aux différents Etats, par le biais de leurs Ambassades, basées à Addis-Abeba, toutes les informations relatives aux décisions et à la mise en œuvre du processus, y compris les progrès réalisés et l'état d'avancement du processus, ce qui lui a permis de maintenir le flux des informations et la communication entre l'ECOSOCC en tant qu'organe et les Etats membres de l'Union africaine.

Démarrage des Elections

Le processus a démarré avec les élections continentales organisées à Addis-Abeba, le 30 octobre 2007. Il a été présidé par le Prof. Wangari Maathai, les membres du COREP, des Représentants du Corps Diplomatique, des membres du Comité permanent, du Secrétariat et la Représentante du Président de la Commission, la Commissaire Rosebud Kurwijila ont participé activement au processus qui était ouvert, libre et transparent. Les résultats ont été acceptés aussi bien par les gagnants que par les perdants. Ensuite, des élections ont été organisées dans six Etats à savoir : le Soudan, la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte, le Cameroun et le Kenya. En ce qui concerne la région de l'Afrique de l'Est, les élections ont été organisées au Kenya le 8 décembre 2007.

Evaluation du Processus électoral

Les élections se sont jusque-là déroulées de manière équitable, et dans la dignité. Les candidats retenus ont fait montre d'une grande retenue. De nouveaux membres crédibles et importants de l'Assemblée de l'ECOSOCC ont été élus dans diverses parties du continent, gage de la légitimité, de la nature inclusive et dynamique du processus. Par exemple, les candidats retenus au niveau continental sont : l'Association panafricaine des juristes (PALU), l'organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA), la Fédération panafricaine des employeurs et de puissantes associations des femmes telles que FEMNET, PAWO et FAS. Au niveau national, les organisations telles que Maendeleo Ya Wana Wake du Kenya, ANSEDI de l'Algérie et l'Association des Mères Tunisiennes ont également été retenues. De même, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes a été largement respecté lors du processus électoral. Les Représentantes des femmes ont été, en majorité, élues lors des élections tenues en Algérie, en Tunisie, au Kenya et lors des élections au niveau de la région de l'Afrique de l'Est.

Les élections se sont déroulées dans la dignité et les organisations de la Société civile africaine ont fait montre de civilité. Les critères d'éligibilité étaient très rigoureux. Aussi, plusieurs membres éminents de la présente Assemblée, y compris du Comité permanent ainsi que certains membres du Bureau ont-ils été disqualifiés. Cependant, la plupart d'entre eux ont accepté les résultats de bonne foi et ont continué à assurer le contrôle et la supervision du processus. Dans son allocution liminaire lors des élections continentales, le Prof. Alpha Oumar Konaré, Président de la

Commission, a salué cet esprit de fair-play. Bien entendu, il y a eu quelques mauvais perdants, mais cela confère une certaine viabilité et force au processus, étant donné qu'il démontre que les organisations de la Société civile africaine ne sont pas tenues à l'écart des processus au niveau du continent et dans le monde, qui consistent à se battre farouchement pour le privilège de la représentation et du pouvoir et dont les résultats sont souvent difficiles à accepter par les perdants. Cependant, le processus a été convivial, ouvert et empreint d'un esprit de compétition et de bienveillance.

Tout le mérite en revient au Comité de vérification des pouvoirs et à son Président, S.E. Mme Saida Agrebi mais aussi au Secrétariat de la Commission et au Comité permanent sous la direction du Prof. Wangari Maathai. Il y a lieu également de saluer les Etats membres et, en particulier, les Ambassadeurs des différents Etats basés à Addis-Abeba pour le grand appui qu'ils ont apporté au processus. Le COREP et en particulier son Président, l'Ambassadeur Agrey du Ghana ont été étroitement associés au processus. Toutefois, certains problèmes requièrent une attention particulière dans la mesure où ils sont liés à la voie à suivre.

Voie à suivre

Le principal problème est le peu de temps qui reste pour achever l'exercice. Lors de sa réunion de Yaoundé, le Comité permanent intérimaire s'est fixé un délai pour achever les élections à savoir le 10 décembre 2007 au plus tard et a établi un calendrier et un programme de travail rigoureux pour mener à bien ce travail.

En réalité, le processus s'est avéré plus complexe et plus compliqué. L'organisation des élections dans cinquante-trois Etats souverains et aux niveaux tant régional que continental est plus compliquée que prévu. Cela implique des négociations complexes avec les Etats pour convenir des dates et des lieux. Cela requiert également la désignation d'autorités nationales compétentes et un accord avec ces dernières sur les délais et les programmes d'exécution du processus électoral. La communication entre la Commission et les Ambassades basées à Addis-Abeba d'une part et entre ces deux entités et les différents gouvernements d'autre part, s'est avérée très difficile entraînant ainsi, des retards dans la mise en œuvre effective du calendrier d'exécution du processus électoral.

Par ailleurs, les délais fixés pour les Etats où des candidats ne sont que provisoirement prêts et pour les Etats qui ne disposent pas de candidats

ont également influencé le calendrier établi pour l'exécution du processus électoral.

Conclusion et Recommandations

Des leçons ont été retenues et le processus a bénéficié des expériences ce qui a favorisé l'élaboration et l'adoption rapides du programme de travail. Toutefois, il est clair que les élections ne peuvent pas être organisées dans les délais prévus par la décision du Conseil quand bien même le processus est maintenant bien engagé.

Enfin, la Commission est convaincue qu'il faudrait deux mois et demi environ pour achever le processus. Il sera difficile de garantir que tous les Etats auront achevé le processus, étant donné qu'il sera difficile d'assurer que tous les Etats participent aux programmes des sommets ou de l'Union africaine. On peut toutefois garantir que la grande majorité des Etats achèvent le processus dans le délai imparti afin que le processus de l'ECOSOCC puisse acquérir l'élan nécessaire. L'Assemblée permanente de l'ECOSOCC peut être mise en place en avril 2008.

En conclusion, la Commission est fermement convaincue que les bases d'une Assemblée post-intérimaire active, forte et solide de l'ECOSOCC seront jetées si le processus est mené à terme. Par conséquent, la Commission demande une dernière prolongation du mandat de l'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC pour une période de deux mois et demi, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars 2008, pour préparer le terrain pour le lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC en avril 2008.

2008

Rapport sur l'Organisation et la Tenue des Elections a l'Assemblee Generale du Conseil Economique, Social et Culturel (ECOSOCC)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3166>

Downloaded from African Union Common Repository